

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 17 novembre 2011

conseillers :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 17 novembre 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 novembre 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mlle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Adjoua KOUAME - Mme Dominique CHARMENSAT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY - M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET -

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

LOGELIA CHARENTE

2011.180

DEMANDE D'ANNULATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS

Par courrier du 24 octobre 2011, LOGELIA CHARENTE nous fait savoir que suite à une modification du financement de l'opération de réhabilitation de quatre logements individuels à usage locatif sis : 69 rue Millardet – 21 rue Amboise Paré – 68 et 74 rue de Pons à COGNAC, il y a lieu de procéder à l'annulation des garanties d'emprunts accordées lors du conseil municipal du 24 février 2011 :

- délibération n° 2011-30 : prêt à l'amélioration ECO PAM – opération de réhabilitation thermique de 4 logements individuels, garantie accordée 25 823,75 € ;
- délibération n° 2011-31 : Eco prêt logement social – réhabilitation thermique d'un logement individuel, garantie accordée 3 750 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ANNULE les garanties d'emprunts accordées lors du conseil municipal du 24 février 2011.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit. Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)	RECEPTION DE COGNAC LE 28 NOV. 2011
---	---



Le Maire

Michel GOURINCHAS